

N° 591 – 19 Aout 2010

Pendant l'été,

Le travail continue

SI CES DERNIERS MOIS ONT DEMANDE UN GROS INVESTISSEMENT AUX SYNDICATS QUI ONT TRAVAILLE SUR LE PROTOCOLE, IL N'EN RESTE PAS MOINS QUE LE SNCTA, GRACE NOTAMMENT AU TRAVAIL DE SES SECTIONS, A SUIVI DE NOMBREUX AUTRES DOSSIERS : LES EVOLUTIONS DES ESPACES SUR STRASBOURG, LA MISE EN PLACE DE L'ADS/B A NOUMEA, LA V3 SUR NICE, LA SECURISATION DES PROROGATIONS DE MENTION D'UNITE, ETC... AUTANT DE SUJETS QUI GRACE AU TRAVAIL AVANCENT!

Modernisation des outils en Outre-mer

Après la Réunion en 2009, la Nouvelle-Calédonie a mis en service le 30 juillet dernier, la visualisation ADS/B. Le travail conjoint du SNCTA au niveau local et national auprès de la DSNA et des instances gouvernementales locales depuis 2006 a permis que ce système soit implanté sur place. Pour le SNCTA il s'agit d'une première phase d'un projet qui permettra au final aboutir à du travail de type « guidage radar ».

Le centre de Cayenne sera le prochain site équipé de ce genre d'outil dès la mise en service du nouveau bloc technique mi-2011.

Conformément à ses engagements électoraux, le SNCTA a œuvré à « rapprocher l'outre-mer de la métropole » et à « poursuivre les efforts de modernisation ». Reprises dans le protocole, ces valeurs sont désormais garanties par la signature Gouvernementale.

Strasbourg : NIET à la chape de plomb !

Lors des négociations protocolaires le SNCTA a fait acter dans les documents supports de l'administration que la mise en place de la CBA 22 n'impacterait pas la capacité de l'aéroport de Strasbourg. Le double discours de la Défense consistant à vouloir simultanément augmenter le volume des zones dans le nord (alors que le nombre de bases y est réduit) et à

vouloir plus d'espace dans le sud du fait du redéploiement de ses unités n'est simplement pas intelligible.

Le SNCTA pèsera de tout son poids pour que des centres tels que Strasbourg qui sont amenés à se développer ne voient pas leur activité plombée par des découpages d'espace aérien peu judicieux. L'intégration civil/militaire consiste à mieux travailler ensemble pour un meilleur service rendu à tous les usagers de l'espace aérien et sûrement pas à voir de véritables no man's land kakis apparaître autour de nos aéroports !

Nice V3 : Mise en œuvre en Novembre 2010 !

Rapide historique de la situation : printemps 2008, la DO fait du dossier V3 une priorité nationale. Ce projet a, entre autres, pour but d'augmenter la sécurité dans la zone de Saint-Tropez en améliorant la compatibilité IFR/VFR, de dédoubler le secteur INI et d'améliorer les capacités des aéroports de Nice et de Cannes, de s'inscrire dans la politique des SIV jointifs. Elle demande donc que le CRNA Sud-est et les Approches de Marseille et Nice travaillent sur ce dossier. S'en suit un énorme travail en interne et de dures négociations avec les autorités militaires. L'investissement de tous permet de dégager une solution.

Été 2010, alors que le dossier espace est finalisé, alors que les engagements sur MAESTRO sont pris, le refus **début juillet de la DO** de prendre en compte l'expertise locale sur la période de charge et l'amplitude d'ouverture d'une position de «séquenceur» pour valider un BO de 96 met en péril la mise en place du projet à l'automne 2010.

Le SNCTA ne pouvait accepter de voir **tant de travail** tomber aux oubliettes notamment car les engagements de la Défense ne sont pas valables ad vitam aeternam. **Dès la fin du protocole**, le Bureau National et la Section locale SNCTA ont permis lors d'une ultime réunion, qui s'est tenue le **mardi 17 Aout, qu'une solution soit trouvée.**

La V3 niçoise sera donc bien mise en œuvre à l'automne 2010, dans le respect de l'expertise locale et des engagements précédents.

Pour le SNCTA, ce résultat est le travail des contrôleurs niçois, marseillais et aixois qui, par leur travail et leur investissement, vont permettre d'améliorer la sécurité et la performance du service rendu aux usagers.

Prorogation des mentions d'unité : une sécurisation indispensable

Bâle, Lyon, Aix, Bordeaux, etc... de trop nombreux centres où des erreurs administratives ont entraîné des difficultés pour la prorogation des mentions d'unité de contrôleur. Il est plus que temps de trouver des solutions ! C'est pourquoi **dans le protocole le SNCTA a obtenu la mise en place :**

- **d'un logiciel** permettant de prévenir tout oubli ou erreur dans l'ensemble des centres
- **d'un GT DSAC/DSNA pour modifier les textes appliqués en vue d'apporter plus de souplesse dans l'application des procédures.**

Les derniers cas de contrôleurs mis en difficultés montrent l'**urgence de mettre en œuvre ces mesures protocolaires.**

Le message du SNCTA est clair : c'est la bureaucratie qui doit se mettre au service de **l'opérationnel, pas l'inverse !**

Divers : trafic, finances, retraite

➤ **Avec la crise, le trafic 2008 avait été équivalent à celui de 2007 ; l'année 2009 avait marqué un recul sans précédent de l'ordre de -7%.**

➤ Pour 2010 la tendance semble repartir à la hausse (3 à 4% par rapport à 2009). Cependant à la mi-août le trafic sur l'année restait encore en négatif par rapport à une année déjà historiquement basse (de l'ordre de -1%). La fermeture de l'espace aérien du fait de l'épisode des cendres volcaniques, les nombreux problèmes météo en début d'année, les mouvements sociaux doivent expliquer une partie de cette différence. Si la **tendance se confirme sur les prochains mois, les prévisions réalisées en début d'année qui tablaient sur une croissance de +1,5% de trafic devraient être atteintes pour 2010.**

➤ Le SNCTA demandera un point sur l'impact de cette croissance sur les finances de la DGAC.

➤ **Concernant le dossier de la retraite des ICNA, le protocole a décidé de lancer des Etats Généraux devant rendre leurs conclusions avant le 1^{er} janvier 2012.** Ce temps doit être mis à profit pour avoir une réflexion sérieuse et sereine et permettre une participation de tous les ICNA. Pour préparer au mieux son congrès du printemps 2011 et participer activement à ce grand débat national, **le SNCTA lancera dès cet automne des débats dans l'ensemble de ses sections pour recueillir les avis et les suggestions de l'ensemble de ses adhérents.**

Pour le SNCTA ce dossier ne concerne pas uniquement la fin d'activité. Il constitue **un élément fondamental pour toute la carrière et la structure du corps des ICNA.**